

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 11 mai 2026 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Jérôme Gendreau, Denis Veilleux, Jean-Pierre Fortier, Tom Redmond, Olivier Duval et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse Manon Bougie.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Mme Cynthia Rodrigue, assistante-greffière.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 32.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 26-15179

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

- 8.26 Adjudication du contrat pour le prolongement de la 10^e Avenue.**
- 8.27 Versement de l'aide financière au Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec – Saint-Georges 2027.**
- 8.28 Acceptation des plans et estimation pour le prolongement de la 40^e Rue dans le parc industriel du secteur ouest.**
- 8.29 Adjudication du contrat pour des travaux de rénovation des infrastructures en bois au parc des Sept-Chutes (Phase 1).**

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 26-15180

Séance ordinaire du 27 avril 2026

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que l'assistante-greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2026 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ET ÉTATS FINANCIERS :**

RÉSOLUTION N° 26-15181

Dépôt du rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers

ATTENDU : le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Malette S.E.N.C.R.L.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers de la Ville de Saint-Georges pour l'année 2025, tels que préparés et déposés par Malette S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15182

Dépôt et acceptation des états financiers pour l'année 2025

ATTENDU : le dépôt des états financiers pour l'année 2025 par le trésorier ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les états financiers de la Ville de Saint-Georges pour l'année 2025, tels que déposés par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances.

QUE ce conseil décrète, par la présente résolution, que les faits saillants des états financiers tels que présentés par Mme la Mairesse soient publiés sur le site web de la Ville dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 26-15183

Adoption du second projet de Règlement numéro 978-2026

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 978-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales de 8 logements sur la 22^e Avenue, au nord de la 165^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 978-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15184

Adoption du premier projet de Règlement numéro 980-2026

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 980-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les unifamiliales isolées dans la 168^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 11 mai 2026 au 25 mai 2026 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 25 mai 2026 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 980-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Jean-Pierre Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 978-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales de 8 logements sur la 22^e Avenue, au nord de la 165^e Rue**. L'assistante-greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 26-15185

Adoption du Règlement numéro 972-2026

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 27 avril 2026;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 972-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales de 4 à 6 logements le long de la 22^e Avenue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 972-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15186

Adoption du Règlement numéro 975-2026

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 27 avril 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 975-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales de 6 à 18 logements le long de la 25^e Avenue et de la 30^e Avenue projetées au sud du ruisseau d'Ardoise, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 975-2026 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15187

Adoption du Règlement numéro 977-2026

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 27 avril 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 977-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des immeubles patrimoniaux, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 977-2026 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15188

Adoption du Règlement numéro 979-2026

ATTENDU : que l'assistante-greffière présente le Règlement numéro 979-2026 et mentionne son objet, sa portée, son coût, son mode de financement et son mode de paiement;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 979-2026 autorisant le financement des honoraires professionnels liés à la réalisation des plans et devis et d'études préliminaires requises en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et aux fins du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAFMAN par l'APELDI au montant de 322 120 \$ et un emprunt du même montant soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 979-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 26-15189

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 30 avril 2026, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 1 717 187,16 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 717 187,16 \$ couvrant la période du 17 avril 2026 au 30 avril 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15190

Adjudication du contrat pour le remplacement du panneau indicateur au Centre sportif Lacroix-Dutil

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SYSTÈME E INC. DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS INSTALLATION INC.	304 563,03 \$ 315 829,43 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SYSTÈME E INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SYSTÈME E INC.** le contrat **pour le remplacement du panneau indicateur au Centre sportif Lacroix-Dutil** pour un montant total de **304 563,03 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15191

Adjudication du contrat pour le déneigement des artères de Saint-Georges pour la zone 1 Est

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX ET LESSARD LTÉE	3 903 270,18 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	6 105 779,57 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GIROUX ET LESSARD LTÉE** le contrat pour le déneigement des artères de Saint-Georges, pour la zone 1 Est, pour une période de 5 ans, débutant le 1^{er} décembre 2026, pour un montant total de **3 903 270,18 \$ (780 654,04 \$ annuellement)** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15192

Adjudication du contrat pour le déneigement des artères de Saint-Georges pour la zone 6

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	149 403,10 \$
FERME DONALD VACHON & FILS INC.	158 084,65 \$
7762763 CANADA INC.	387 640,51 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission de Les Pavages de Beauce Ltée est non conforme et que la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **FERME DONALD VACHON & FILS INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de Les Pavages de Beauce Ltée non conforme.

QUE ce conseil adjuge à **FERME DONALD VACHON & FILS INC.** le contrat pour le déneigement des artères de Saint-Georges, pour la zone 6, pour une période de 5 ans, débutant le 1^{er} décembre 2026, pour un montant total de **158 084,65 \$ (31 616,93 \$ annuellement)** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15193

Adjudication du contrat pour la fourniture d'une camionnette électrique, année 2026, pour le Service des travaux publics

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante:

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SAINT-GEORGES GM	71 985,27 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SAINT-GEORGES GM** le contrat **pour la fourniture d'une camionnette électrique de marque Chevrolet, modèle Silverado EV de l'année 2026, pour le Service des travaux publics** au montant de **71 985,27 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le fonds environnement comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15194

Adjudication du contrat pour le déneigement des artères de Saint-Georges pour la zone 4

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
7762763 CANADA INC.	1 715 429,21 \$
EXCAVATION JAMES VEILLEUX INC.	1 727 728,65 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	2 574 244,26 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **7762763 CANADA INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **7762763 CANADA INC.** le contrat **pour le déneigement des artères de Saint-Georges, pour la zone 4, pour une période de 5 ans,** débutant le 1^{er} décembre 2026, pour un montant total corrigé de **1 715 625,79 \$ (343 125,16 \$ annuellement)** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15195

Adjudication du contrat pour le déneigement des artères de Saint-Georges pour la zone 5

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX ET LESSARD LTÉE	2 799 197,16 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	3 796 474,50 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GIROUX ET LESSARD LTÉE** le contrat **pour le déneigement des artères de Saint-Georges, pour la zone 5, pour une période de 5 ans** débutant le 1^{er} décembre 2026, pour un montant total de **2 799 197,16 \$ (559 839,43 \$ annuellement)** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15196

Adjudication du contrat pour le renforcement de la structure et mise à niveau du palan de la glace Canam au Centre sportif Lacroix-Dutil

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CITÉ CONSTRUCTION TM INC.	394 292,97 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **CITÉ CONSTRUCTION TM INC.** le contrat **pour le renforcement de la structure et mise à niveau du palan de la glace Canam au Centre sportif Lacroix-Dutil** pour un montant total de **394 292,97 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Philippe Breton se retire de son siège pour apparence de conflit d'intérêts.

RÉSOLUTION N° 26-15197

Autorisation de conclure un contrat de gré à gré à la suite d'un avis d'intention

pour un contrat de service internet, MPLS et téléphonie IP

ATTENDU : qu'un avis d'intention afin de conclure un contrat gré à gré a été publié sur le site SEAO permettant à tout fournisseur désirant manifesté son intérêt à démontrer qu'il est en mesure de réaliser le contrat en fonction des besoins et des obligations énoncées dans l'avis ;

ATTENDU : qu'au terme de l'avis d'intention aucun fournisseur n'a démontré son intérêt;

ATTENDU : que l'entreprise TELUS Communications nous propose le service internet, MPLS et de téléphonie IP pour un montant total de 865 490,39 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU à la majorité des membres présents

QUE ce conseil accepte de conclure un contrat de gré à gré pour le service internet, MPLS et de téléphonie IP avec **TELUS Communications pour un montant total de 865 490,39 \$** incluant toutes les taxes applicables **pour une période de 5 ans** débutant le 1^{er} juillet 2026.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Philippe Breton reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 26-15198

Affectation d'un montant de 167 680 \$ au fonds pour les immobilisations en aqueduc et égout sanitaire

ATTENDU : que par son Règlement numéro 328-2009, modifié par le Règlement numéro 758-2019, la Ville a créé un fonds destiné au paiement d'immobilisations relatives à l'entretien des réseaux d'aqueduc ou d'égout sanitaire;

ATTENDU : que le conseil peut autoriser le trésorier, par résolution, à verser au fonds les surplus des revenus sur les dépenses de la tarification au mètre linéaire et celle pour l'entretien des réseaux d'aqueduc ou d'égout sanitaire à chaque année après le dépôt des états financiers;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'affectation d'un montant de 167 680 \$ du surplus libre Nouvelle Ville au fonds pour les immobilisations en aqueduc et égout sanitaire, le tout conformément aux Règlements numéros 328-2009 et 758-2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15199

Affectation d'un montant de 173 109 \$ au fonds

pour les immobilisations à l'usine de filtration

ATTENDU : que par son Règlement numéro 757-2019, la Ville a créé un fonds destiné au paiement d'immobilisations relatives à l'entretien de l'usine de filtration;

ATTENDU : que le conseil peut autoriser le trésorier, par résolution, à verser au fonds les surplus des revenus sur les dépenses de la tarification pour l'approvisionnement en eau potable à chaque année après le dépôt des états financiers;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'affectation d'un montant de 173 109 \$ du surplus libre Nouvelle Ville au fonds pour les immobilisations à l'usine de filtration, le tout conformément au Règlement numéro 757-2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15200

Renouvellement des assurances de dommages pour 2026-2027

ATTENDU : que le programme d'assurance de dommages de la Ville viendra à échéance le 12 mai 2026 ;

ATTENDU : que la Ville fait maintenant partie du Fonds d'assurance des municipalités du Québec et que le courtier a fait l'analyse et la vérification de la documentation émise par le Fonds ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le renouvellement d'assurance de dommages de la municipalité pour la période 2026-2027 pour un montant de 510 266,06 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15201

Autorisation de fermeture de rues pour la tenue de l'Aérofête 2026

ATTENDU : que dans le cadre de l'Aérofête qui se tiendra le 24 juin 2026, certaines sections de rues doivent être fermées entre 9 h et 19 h ;

ATTENDU : que de la signalisation temporaire concernant l'interdiction de stationnement devra être installée à certains endroits ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil décrète la fermeture des sections de rues qui suivent et la mise en place, par le Service des travaux publics, de la signalisation temporaire interdisant le stationnement le 24 juin 2026 entre 9 h et 19 h, sauf pour les véhicules autorisés :

- la 30^e Avenue à partir du numéro civique 485 jusqu'à la 20^e Rue;
- la 10^e Rue à partir de la 9^e Avenue B jusqu'à la 30^e Avenue (ces deux artères servant de périmètre de sécurité lors du spectacle aérien);

- la 25^e Rue à partir de la 16^e Avenue jusqu'à la 30^e Avenue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15202

Autorisation de passage pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la tenue du Triathlon Saint-Georges 2026

ATTENDU : que le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec souhaite organiser un triathlon le samedi 15 août 2026 à Saint-Georges entre 8 h et 12 h ;

ATTENDU : que certaines artères doivent être fermées complètement durant la tenue de l'événement;

ATTENDU : que des routes de détour seront mises en place afin de maintenir la mobilité des usagers durant la période de fermeture ;

ATTENDU : que des mécanismes de coordination seront également prévus afin de permettre, au besoin, le passage des services d'urgence ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la tenue du Triathlon Saint-Georges prévu le 15 août 2026 dans le cadre de la préparation de la 61^e Finale des Jeux du Québec, incluant les interventions nécessaires sur le réseau routier municipal.

QUE ce conseil appuie la demande d'autorisation à être déposée auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les portions du parcours situées sur le réseau routier sous sa juridiction notamment à l'intersection du boulevard Dionne (Route 271) et de la route des Quarante-Arpens.

QUE ce conseil autorise les modifications temporaires au schéma de circulation, incluant le transport des véhicules lourds dans le secteur ouest de la ville, pour la durée de l'événement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15203

Appui au Cégep Beauce-Appalaches dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

ATTENDU : la demande d'appui du Cégep Beauce-Appalaches qui déposera une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air pour son projet de construction d'un nouveau gymnase double;

ATTENDU : que ces équipements sportifs pourront bénéficier aux citoyens de la ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie le projet de construction d'un gymnase double du Cégep Beauce-Appalaches afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du

ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

QUE ce conseil s'engage à conclure une entente de service avec le Cégep Beauce-Appalaches pour son gymnase double afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15204

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 89° Rue par Les Constructions Robert Bernard inc.

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. a mandaté la firme Stantec pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux de la 89° Rue ;

ATTENDU : que la part de la Ville est estimée à la somme de 184 455,04 \$, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Les Constructions Robert Bernard inc. d'une longueur d'environ 80 mètres de la 89° Rue, dossier numéro 158140885 daté du 15 avril 2026 de la firme Stantec et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

QUE la part de la Ville soit financée à même le Règlement numéro 967-2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15205

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec Les Constructions Robert Bernard inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 89e Rue

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. demande un prolongement des services municipaux de la 89° Rue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec Les Constructions Robert Bernard inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 89° Rue.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15206

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

ATTENDU : la demande du requérant auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de poursuivre l'exploitation de sa sablière sur le lot numéro 4 338 274 ;

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise la Commission de protection du territoire agricole qu'il ne s'oppose pas à la demande présentée par le requérant pour poursuivre l'exploitation de la sablière sur une partie du lot numéro 4 338 274 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé sur la 30^e Avenue.

QUE ce conseil confirme que la demande répond aux critères suivants de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

- ▶ Selon l'inventaire des terres du Canada, les sols sont de classe 7 ;
- ▶ Cette demande n'occasionnera aucune contrainte additionnelle sur le développement puisqu'aucune distance séparatrice ne s'applique à l'égard d'une sablière ;
- ▶ L'homogénéité de la zone agricole ne sera pas altérée puisqu'aucune nouvelle unité foncière ne sera ajoutée ;
- ▶ L'effet sur l'agriculture sera temporaire puisque le terrain sera reboisé à la fin de l'exploitation ;
- ▶ La démonstration d'absence d'espace approprié hors de la zone agricole n'est pas requise compte tenu de la nature de la demande.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15207

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11700-11730, 1^{re} Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire installer des enseignes sur les murs extérieurs du bâtiment situé au 11700-11730, 1^{re} Avenue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour l'installation d'enseignes sur les murs du bâtiment situé au 11700-11730, 1^{re} Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du *Règlement numéro 483-2012 relatif aux PIIA applicables au centre-ville* et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15208

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration

architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11715, 1^{re} Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire rénover le bâtiment situé au 11715, 1^{re} Avenue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation de la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis de rénovation pour la rénovation du bâtiment situé au 11715, 1^{re} Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du *Règlement numéro 483-2012 relatif aux PIIA applicables au centre-ville* et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15209

Bail en faveur de M. Gervais Fournier

ATTENDU : la demande de M. Gervais Fournier, présentée au conseil ;

ATTENDU : la recommandation de la directrice du Service du Secrétariat général et greffe ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le bail en faveur de M. Gervais Fournier en date du 14 mars 2003 soit résilié et que ce conseil autorise la signature d'un nouveau bail sur le lot 6 353 627 du cadastre du Québec, circonscription de Beauce, en faveur de M. Gervais Fournier pour une période d'un an, renouvelable automatiquement d'année en année, le tout selon les termes et conditions présentés au conseil.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15210

Vente d'un terrain dans le parc industriel du secteur ouest à Immeubles JS Bourque inc.

ATTENDU : la demande d'Immeubles JS Bourque inc. d'acquérir un terrain situé dans le parc industriel du secteur ouest, soit le lot numéro 6 714 576 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre sans aucune garantie à Immeubles JS Bourque inc. au prix de 71 074,40 \$ plus toutes les taxes applicables, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SEPT CENT QUATORZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE (6 714 576)** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me André Poirier, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15211

Vente d'un terrain dans le parc industriel du secteur ouest à Sinto Racing inc.

ATTENDU : la demande de Sinto Racing inc. d'acquérir un terrain situé dans le parc industriel du secteur ouest, soit le lot numéro 6 714 575 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre sans aucune garantie à Sinto Racing inc. au prix de 184 477,20 \$ plus toutes les taxes applicables, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SEPT CENT QUATORZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE (6 714 575)** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me André Poirier, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15212

Demande de congé sans solde

ATTENDU : la demande de congé sans solde formulée par l'employé numéro 300-065 ;

ATTENDU : la recommandation du directeur du Service à l'effet d'accepter cette demande de congé sans solde;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde un congé sans solde à l'employé numéro 300-065, pour la période du 24 janvier 2027 au 3 avril 2027 inclusivement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15213

Démission d'une commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Florence Lamy à titre de commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Florence Lamy à titre de commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 31 mai 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15214

Adjudication du contrat pour le prolongement de la 10^e Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX ET LESSARD LTÉE	217 044,59 \$
EXCAVATION BOLDUC INC.	235 033,93 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GIROUX ET LESSARD LTÉE** le contrat pour le **prolongement de la 10^e Avenue** pour un montant total de **217 044,59 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la part de la Ville au montant de 20 896,89 \$ soit payable à même le règlement 967-2026 comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026 et que le solde soit payable par le promoteur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15215

Versement de l'aide financière au Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec – Saint-Georges 2027

ATTENDU : l'engagement de la Ville à contribuer financièrement à l'organisation de la finale des Jeux du Québec – Été 2027 en remettant un montant de 2 300 000\$ au comité organisateur, aux termes de la résolution numéro 24-14052 adoptée le 13 mai 2024 ;

ATTENDU : qu'une somme de 531 183 \$ a été versée pour l'année 2025 ;

ATTENDU : que 2026 est une année importante au niveau des activités d'organisation des jeux et qu'une somme de 1 000 000 \$ est prévue au budget 2026 ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Karine Veilleux CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, à l'effet de procéder au versement de l'aide financière ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement de la somme de 1 000 000 \$ au Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec – Saint-Georges 2027.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15216

Acceptation des plans et estimation pour le prolongement de la 40^e Rue dans le parc industriel du secteur ouest

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a pris la décision de prolonger la 40^e Rue dans le parc industriel du secteur ouest afin de desservir des terrains industriels et ainsi pallier le manque actuel de terrains ;

ATTENDU : que ce prolongement d'environ 730 mètres, incluant un bassin de rétention, permettra de desservir environ huit terrains industriels ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation préparés par les Services techniques en date du 27 janvier 2026 afin de prolonger la 40^e Rue dans le parc industriel du secteur ouest d'environ 730 mètres.

QUE ce conseil autorise Mme Geneviève T.- Gignac, ingénieure aux Services techniques, à déposer une demande d'autorisation de travaux auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et à signer tous documents utiles ou nécessaires pour donner suite aux présentes.

QUE le conseil s'engage également à :

- Ajouter le débit d'eaux usées au plan de compensation déjà réalisé;
- Tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion de débordements, y compris ceux liés aux redéveloppements;
- Transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- Assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier présenté au MELCC;
- À entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation du bassin de rétention.

QUE cette résolution remplace et annule la résolution numéro 26-15005 adoptée à la séance du 9 février 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15217

Adjudication du contrat pour des travaux de rénovation des infrastructures en bois au parc des Sept-Chutes (Phase 1)

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES CONSTRUCTIONS GBM INC.	973 431,99 \$
CITÉ CONSTRUCTION TM INC.	1 205 147,71 \$
SAHO CONSTRUCTION INC.	1 445 953,88 \$
LIMOGES ET FILS INC.	1 567 095,24 \$
CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.	1 649 891,25 \$
LAMBERT & GRENIER INC.	2 210 934,15 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES CONSTRUCTIONS GBM INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **LES CONSTRUCTION GBM INC.** le contrat **pour des travaux de rénovation des infrastructures en bois au parc des Sept-Chutes (Phase 1)** pour un montant total de **973 431,99 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le fonds réservé des grands projets (Règlement numéro 802-2021) comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

PROCÈS-VERBAL DE L'AUDITION PUBLIQUE DU COMITÉ DE DÉMOLITION TENUE LE 22 AVRIL 2026 RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 11135, 2^E AVENUE

Le procès-verbal de l'audition publique du comité de démolition tenue le 22 avril 2026 relativement à une demande de démolition de l'immeuble situé au 11135, 2^e Avenue est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 SURVEILLANTS AU KIOSQUE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 3 surveillants au kiosque pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 13 mai 2026 au 27 septembre 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 RESPONSABLES DE SALLES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 responsables de salles pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1^{er} mai 2026 au 1^{er} novembre 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 4 CAISSIÈRES AUX PISCINES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 4 caissières aux piscines pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 11 mai 2026 au 31 août 2026 est déposé au conseil.

RAPPORTS D'EMBAUCHES DE 83 ANIMATEURS DE CAMP DE JOUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 34 animateurs de camp de jour pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1^{er} mai 2026 au 31 août 2026 est déposé au conseil.

Un rapport d'embauche de 49 animateurs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1^{er} mai 2026 au 31 août 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 22 ANIMATEURS-ACCOMPAGNATEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 22 animateurs-accompagnateurs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1^{er} mai 2026 au 31 août 2026 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur Transport Autonomie Beauce-Etchemins et sur une conférence de presse soulignant le début du chantier de 41 logements abordables, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité consultatif d'urbanisme, par monsieur le conseiller Denis Veilleux sur un souper d'affaires de prestige du Conseil économique de Beauce et sur le comité de planification stratégique, par madame la conseillère Brigitte Busque sur le comité des fêtes de Saint-Georges, sur un souper d'affaires de prestige du Conseil économique de Beauce et sur le lancement de la marque employeur, par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau sur le comité de planification stratégique et sur le lancement de la marque employeur, par monsieur le conseiller Philippe Breton sur le lancement de la marque employeur et par madame la mairesse Manon Bougie sur une conférence de presse de Mme Christine Fréchette annonçant des baisses d'impôt pour les PME, sur une conférence de presse de la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches concernant le dossier des travailleurs étrangers, sur le conseil d'administration de Destination Beauce, sur un souper d'affaires de prestige du Conseil économique de Beauce, sur le comité de planification stratégique, sur le Gala du Mérite sportif beauceron, sur une activité de reconnaissance avec les Jardiniers de l'Île, sur un comité de travail interne relatif aux zones inondables de l'Union des municipalité du Québec, sur le lancement de la marque employeur et sur la 33^e Revue annuelle des Cadets de l'Aviation royale du Canada de l'Escadron 890.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Madame la conseillère Brigitte Busque mentionne que plusieurs citoyens signalent la dégradation de la chaussée de la 118^e Rue et du pont David-Roy et demande à madame la mairesse d'expliquer les démarches entreprises par la Ville. Madame la mairesse Manon Bougie rappelle que ce tronçon relève du ministère des Transports et qu'il ne s'agit pas d'une route municipale. Elle indique avoir effectué plusieurs relances auprès du Ministère, lequel a mentionné qu'il interviendrait pour corriger la situation. Elle invite les citoyens à composer le 511, à communiquer avec M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud ou avec le centre de services de Beauceville du ministère des Transports pour signaler la situation. Monsieur le conseiller Tom Redmond rappelle que, pour les routes municipales, les citoyens peuvent signaler les nids-de-poule en appelant au 311.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame la mairesse Manon Bougie présente les questions posées en ligne préalablement à la séance.

M. Marcel Lefebvre, qui habite dans le bas de la 155^e Rue, mentionne que, dans la 151^e Rue, près de la quincaillerie Canac, des arbres sont cassés dans la butte en direction de la quincaillerie. Étant donné la présence d'une piste cyclable à cet endroit, il s'en inquiète et souhaite savoir ce qui peut être fait. Madame la mairesse, Manon Bougie, mentionne qu'il lui a été indiqué que le citoyen ne peut couper lui-même les arbres, mais que la Ville a effectué des démarches afin de demander au propriétaire de vérifier l'état de ses arbres.

Aucune question du public présent dans la salle du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 50, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Philippe Breton, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse

CYNTHIA RODRIGUE
Assistante-greffière
